*Cette charte rappelle les valeurs et les pratiques fondamentales de notre comité en matière de pratique sportive en général, et rugbystique en particulier.*

*Elle intègre le fait majeur qu'une école possède par définition une vocation éducative et que son application dans le domaine du sport, lieu de projections idéalisées des enfants, doit la rendre encore plus exemplaire.*

*Cette charte concerne tous les acteurs qui composent et animent nos écoles et nos plateaux. Elle ne se substitue pas aux règlements internes des clubs mais vient en support pour que l’ensemble des acteurs des écoles de rugby à XIII du département partagent les mêmes objectifs.*

CHARTE DU JEUNE JOUEUR DE RUGBY

**LES DROITS**

* Faire du sport
* S'amuser et jouer comme un enfant
* Être traité avec dignité
* Être entraîner et entouré par des personnes compétentes
* Suivre des entraînements adaptés aux rythmes individuels
* Se mesurer à des jeunes qui ont les mêmes probabilités de succès
* Participer à des compétitions adaptées
* Pratiquer son sport en toute sécurité
* Avoir un temps de repos
* Avoir de bonnes conditions de pratique
* Avoir le droit à la différence
* Avoir le droit de ne pas être un champion

**LES DEVOIRS**

* Respecter son environnement: les partenaires, les adversaires, le matériel,
* Devoir de politesse, "bonjour, s'il vous plait et merci"….,
* Préparer son sac : affaires de rechange, short, crampons, protège dent, casque, affaire de douche
* **Respecter l'encadrement, les éducateurs, les arbitres, les dirigeants,**
* Tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et compétitions,
* PREVENIR L'EDUCATEUR OU LE RESPONSABLE EN CAS D'ABSENCE,
* **Prévenir l’éducateur ou le responsable en cas d’absence**.
* Respecter les règles et la culture de notre sport.
* Honorer les sélections aux inters comités au-delà des clivages dans un esprit sportif sain

CHARTE DES PARENTS DU JOUEUR DE RUGBY

**LES DROITS:**

* Avoir de bonnes conditions d'accueil et de travail : moral et matérielles
* Accompagner le plus souvent possible et ils ont le droit de poser les questions qu'ils estiment utiles à la bonne pratique de leur enfant,
* Avoir le droit à la qualité et au suivi de la formation,
* La compétence de l'encadrement: qualification des intervenants,
* Soutenir l'enfant et ses partenaires, en « supporter » exemplaire,
* Considérer les tournois comme un moyen de formation.

**LES DEVOIRS:**

* Respecter les éducateurs et leur travail,
* Respecter l'arbitre, son environnement et l'entourage,
* Rester en retrait pendant l'activité (entraînement/tournoi), ne pas interférer pas dans le travail des éducateurs et des dirigeants,
* Être de bons spectateurs et supporters: l'essentiel reste « l'esprit de plaisir dans le jeu dans un contexte de camaraderie et de constante amitié »
* Aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe,
* Aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche: attitude, tenue, propos, déplacement,
* Veiller à l'assiduité et à la ponctualité,
* Informer un responsable de la catégorie sportive de son enfant ou de l'école, de tout changement (Familiaux, scolaire, personnels, pratique, etc..) qui pourrait influer sur le comportement de l’enfant,
* Se mettre en relation avec les éducateurs et les dirigeants en cas de problèmes,
* Considérer l'école de rugby et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation,
* Se mettre à disposition de l'éducateur ou des dirigeants en cas de force majeur,
* Enfants, encadrants, parents s'engagent à porter haut leurs couleurs, dans le respect les valeurs édictées ci-dessus et des règles sportives en vigueur.

**CHARTE DE L'EDUCATEUR DE RUGBY**

Il est un rouage essentiel entre l'enfant et le club. Il transmet l'esprit et la culture du club et éduque les enfants pour les amener à leur meilleur niveau de pratique du rugby. Il se doit d'être exemplaire dans son attitude, son comportement, ses propos

**LES DROITS:**

* Être respecter par les enfants, les dirigeants, les parents, le club,
* Avoir le droit à la reconnaissance de son travail liée à son investissement de bénévole, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission éducative,
* Avoir l'appui, le soutien et l'aide du club, des dirigeants et des parents,
* Recevoir une formation adaptée. (Formation fédéral conseillée),

**LES DEVOIRS:**

* Laisser jouer les enfants sans leurs crier dessus,
* Adhérer au projet sportif et s'engager à le mettre en œuvre,
* Être irréprochable pour ses partenaires: assiduité, moralité, ponctualité,
* Être responsable de son groupe et de sa dynamique,
* Rester crédible et efficace dans son rôle pour être performant, par la poursuite de sa formation,
* Développer notre sport dans la pratique du rugby et dans le comportement individuel et collectif,
* Créer les conditions de sérénité du groupe et d'épanouissement des enfants,
* Amener les enfants à leur meilleur niveau individuel et collectif,
* Participer activement au travail collectif du club,
* Les responsables de l'encadrement sportif de l'école ont le devoir de répondre aux préoccupations des parents,
* Eclairer les parents dans l'évolution de la pratique de l'enfant,
* Veiller à la **sécurité** des joueurs,
* Contrôler les présences des joueurs.

**CHARTE TECHNIQUE DES PLATEAUX**

**Infos générales**

Plus de compétition.

Pour ce faire les boucliers qui récompensaient les vainqueurs du tournoi final de fin de saison seront remis lors du dernier plateau de la saison sur vote des responsables des écoles de rugby et par catégorie pour le comportement des équipes durant toute la saison.

Avant chaque plateau l’ensemble des clubs doivent fournir un listing à jour des licences éditées sur le logiciel de la fédération en barrant les absents (aucun rajout à la main ne sera accepté).

Pour les plateaux il a été décidé que les différents acteurs de la journée seront identifiés toujours de la même façon à fin d’harmoniser, d’avoir des repères et comme il suit :

* Les éducateurs –en vert (les clubs doivent fournir les chasubles à ses propres éducateurs).
* Responsable de terrain en orange (fournit par l’organisateur).
* Soigneur en rouge (fournit par l’organisateur).

Les durées de temps de jeu devront être respecté par catégorie, il appartient au club qui reçoit de calculer le temps de jeu par match en fonction du nombre de matchs sur les bases suivantes :

* U6 - 48 minutes au total.
* U8 - 48 minutes au total.
* U10 - 60 minutes au total
* U12 - 60 minutes au total.

Il est de la responsabilité de l’organisateur des plateaux de mixer les rencontres pour éviter les répétitions successives de matchs.

Pour le comportement à tenir par l’ensemble des participants à ces plateaux ce référer à la charte.

Pour l’arbitrage, il est demandé pour chaque éducateur lorsqu’il n’y a pas d’arbitres présents sur les plateaux d’arbitrer à tour de rôles lorsque son équipe ne joue pas pour faciliter le bon déroulement des rencontres.